

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 22 JUILLET 2025
A 19 H 00**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompateelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 15 juillet 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. FINANCES LOCALES – ASSUJETTISSEMENT DE LA COMMUNE A LA TVA POUR LES VENTES DE TERRAINS A BÂTIR**
- 2. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – DEMANDE D'ADHESION AU SMIC FINANCES LOCALES**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjointes

Mme Nadine GERARDIN,

Ms Pascal NORMAND, Vincent L'HÔTE, Francis TOUSSAINT

Procurations : Mme Marie BAYARD donne procuration à Mme Annie GERARDIN

M. Cédric BLAISON donne procuration à Mme Aurore L'HOTE

Absents : Ms. Yannick CROSNIER, Loïc HENRY, Mme Florence NORMAND

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

1. FINANCES LOCALES – ASSUJETTISSEMENT DE LA COMMUNE A LA TVA POUR LES VENTES DE TERRAINS A BÂTIR

CONSIDERANT que le code général des impôts prévoit l'assujettissement à la TVA pour toutes les ventes de terrains à bâtir il convient à la commune de délibérer en ce sens.

La commune souhaite demander l'assujettissement à la TVA pour toutes les ventes de terrains à bâtir situés sur son territoire.

L'assujettissement à la TVA prendra effet à compter du 01 juillet 2025.

Le régime choisi est le régime "normal" avec une périodicité "trimestrielle" pour la déclaration et le paiement de la TVA.

La présente délibération sera transmise au service des impôts des entreprises (SIE) via l'espace professionnel, accompagnée de la demande d'immatriculation à la TVA.

Une fois l'immatriculation obtenue, la commune informera le service concerné afin d'obtenir le code service nécessaire pour la gestion de ces opérations.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 22 JUILLET 2025
A 19 H 00**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

APPROUVE l'assujettissement à la TVA pour les ventes de terrains à bâtir

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement à la TVA auprès du service des impôts des entreprises (SIE) compétent.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Transmis au contrôle de légalité le 23 juillet 2025

2. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – DEMANDE D'ADHESION AU SMIC

Le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Le PETR de la Plaine des Vosges – siège : Vittel
- La commune de Raon-les-Leau (54)

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

SE PRONONCE, pour l'adhésion des collectivités précitées.

Transmis au contrôle de légalité le 23 juillet 2025

Approuvé lors du conseil du 25 septembre 2025.

Le Maire,
Annie GERARDIN



*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 22 JUILLET 2025
A 19 H 00**

RECAPITULATIF

- 1. FINANCES LOCALES – ASSUJETTISSEMENT DE LA COMMUNE A LA TVA POUR LES VENTES DE TERRAINS A BÂTIR**
- 2. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – DEMANDE D'ADHESION AU SMIC FINANCES LOCALES**

